

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

CLUB VAL THORENS

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) précisent les dispositions qui régissent les relations entre L'OFFICE DE TOURISME DE VAL THORENS et les membres du programme Club Val Thorens (ci-après le « Club Val Thorens »). L'appartenance au Club Val Thorens implique l'acceptation préalable et sans réserves des présentes Conditions Générales.

Article 1 - OBJET

Le Club Val Thorens est proposé aux clients de la station afin de maximiser leur expérience de la station et du domaine skiable lors de la saison hivernale mais aussi toute l'année via diverses invitations. Il est mis en place à des fins relationnelles dans un objectif de différencier la station par rapport aux autres, mais également, que les clients aient le sentiment d'appartenir à un groupe et d'avoir un lien privilégié avec la station.

Le Club Val Thorens est mis en œuvre par L'OFFICE DE TOURISME DE VAL THORENS, Association loi du 1^{er} juillet 1901 constituée le 4 juillet 1974, déclarée à la Sous-Préfecture d'Albertville sous le numéro W731000778, dont le siège social est situé Immeuble l'Eskival 73440 VAL THORENS - Commune de Saint-Martin-de-Belleville (ci-après dénommée « OT »).

Le Club Val Thorens a pour objet de permettre aux clients membres du Club (ci-après dénommés les « Utilisateurs ») de bénéficier :

- de l'accès à une page en ligne permettant de consulter les informations relatives au Club Val Thorens ;
- d'informations, d'actualités sur tout évènement, activité, nouveauté élaboré(e) ou organisé(e) dans la station et d'offres personnalisées pour l'accès à ces différents évènements, nouveautés et activités ;
- d'invitation(s) pour bénéficier de privilèges ou d'expériences (lire article 4.1 ci-après).

Article 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'appartenance au Club est ouverte à toute personne physique majeure uniquement. Une même personne (même nom, prénom, date de naissance et coordonnées postales) ne peut être membre du Club qu'une seule fois. L'OT a la possibilité de procéder à toutes vérifications utiles et d'invalider l'appartenance de toute personne ne remplissant pas les conditions requises. En cas de fausse déclaration ou d'usurpation d'identité, l'OT pourra également de plein droit faire perdre la qualité de membre du Club à la personne fautive sans indemnité.

L'appartenance au Club est valable pour une durée indéterminée durant toute la période de validité du programme « Club Val Thorens » jusqu'à son arrêt par décision de l'OT à sa seule discrétion ou jusqu'à la décision de la personne de se désinscrire après qu'elle l'ait dûment notifiée à l'adresse précisée à l'article 8.1.

L'appartenance au Club ne confère pas la qualité de membre de l'association L'OFFICE DE TOURISME DE VAL THORENS.

Devenir membre du Club est un service gratuit sans obligation d'achat, proposé par l'OT. Ce service est décrit dans le dépliant récupérable auprès de l'OT ou des partenaires référencés. L'adhésion gratuite au Club peut être effectuée via la plateforme dédiée, par téléphone en contactant l'OT ou l'un de ses partenaires référencés, ou bien, directement via un lien présent sur le site internet.

L'utilisateur doit communiquer son nom et prénom, un numéro de téléphone, code postal, une adresse email valides et son pays d'origine puis lire et prendre connaissance et accepter sans réserve les présentes CGU afin de valider définitivement son inscription au Club. Ensuite, l'utilisateur reçoit un courriel de confirmation sur son adresse mail communiquée.

L'utilisateur obtient toute information sur le site internet www.valthorens.com ou peut obtenir ou se voir remettre un dépliant de présentation du Club Val Thorens et de son fonctionnement.

Pour certaines prestations déterminées, l'utilisateur peut en faire bénéficier tout tiers placé sous sa responsabilité dans le respect des conditions d'utilisation de ces prestations que l'utilisateur devra consulter auprès du prestataire partenaire.

L'utilisateur, bénéficiant d'un avantage du fait de son appartenance au Club, doit être en mesure de s'identifier en tant que membre du Club via la présentation de son email de confirmation ou par une demande de recherche informatique de la part du personnel de l'OT en transmettant ses informations personnelles afin d'accéder aux prestations. Le prestataire se réserve le droit de demander une pièce d'identité en cours de validité. En cas de non validité, le prestataire pourra refuser de fournir la prestation, ou bien, de demander à l'utilisateur de s'acquitter du prix de vente public en vigueur.

Article 3 - FONCTIONNEMENT DU CLUB VAL THORENS

L'appartenance au Club inclut divers expériences réalisables auprès des prestataires partenaires sous réserve de leurs disponibilités.

Ces expériences sont mentionnées dans le dépliant visé à l'article 2 ou sur le site internet www.club.valthorens.com. Selon la date d'inscription, les expériences en tant que membre du Club sont réalisables la saison en cours ou celle à venir. En cas de non utilisation, totale ou partielle, avant la fin de la saison concernée, les expériences sont en principe perdues, sauf exceptions, certaines expériences pouvant être utilisées la saison qui suit immédiatement celle de l'inscription de l'utilisateur.

Article 4 – EXPERIENCES PROPOSEES AU MEMBRE DU CLUB

Les descriptifs et photos de toutes prestations liées aux privilèges et expériences sont non contractuels.

4.1 Invitations pour des privilèges et expériences

L'OT invite certains Utilisateurs (ci-après les « Invités »), à titre gratuit, sans obligation d'achat* quelconque, à bénéficier de privilèges ou d'expériences qui leur seront réservé(e)s afin de les remercier de leur intérêt et de leur fidélité pour la station. L'octroi de ces privilèges s'effectuera à la seule discrétion de l'OT sur la base de critères qu'il définira lui-même.

**à l'exception de l'expérience « Vis-ma-vie de conducteur de remontées mécaniques - SETAM » nécessitant la possession d'un forfait de remontée mécanique valide pour rejoindre le lieu de l'expérience.*

Sur certaines expériences, l'OT prendra en charge et accompagnera l'Invité jusqu'au lieu d'accueil indiqué par le prestataire partenaire en charge de la réalisation de la prestation correspondante. L'invité sera ensuite pris en charge à son arrivée par ledit prestataire.

L'OT pourra pour sa part proposer directement des prestations gratuites aux Utilisateurs.

L'OT fait ses meilleurs efforts pour proposer un bouquet d'expériences variées et en renouveler le contenu en fonction des partenariats. Ainsi, les expériences sont susceptibles d'évolution et de modification en fonction des accords négociés par l'OT avec ses partenaires.

Ces expériences peuvent être mises à jour à tout moment en ligne sur le site internet. L'OT fait ses meilleurs efforts pour informer l'Utilisateur des évolutions relatives aux conditions d'utilisation du programme (envoi d'emails sur la boîte de messagerie du compte de l'Utilisateur par exemple). Il appartient toutefois à l'Utilisateur de consulter régulièrement les conditions d'utilisation et/ou de vente de chaque prestation avant toute utilisation. L'OT se tient à disposition pour toute information complémentaire souhaitée.

4.3 Modalités d'utilisation

L'utilisation d'une prestation par l'Utilisateur vaut acceptation ferme et définitive de sa part des conditions d'utilisation et/ou de vente spécifiques s'appliquant à ladite prestation. En particulier, les horaires d'ouverture des prestataires ou de convocation sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. Aussi, certaines prestations peuvent être annulées ou reportées, sans indemnité au profit de l'Utilisateur, pour des raisons climatiques, de force majeure, de séjour hors saison touristique, ou, lorsque le nombre de participants requis n'est pas atteint.

Article 5 – SERVICE D'INFORMATIONS

Le numéro service est un service téléphonique dédié, réservé à l'Utilisateur et gratuit (hors communication), accessible au numéro suivant : +33 (0)4 79 00 84 88 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Ce service permet à l'Utilisateur d'être mis en relation avec un expert de la destination afin d'obtenir l'information souhaitée, d'être conseillé et redirigé le cas échéant vers le service compétent qui pourra traiter sa demande.

Article 6 – RESPONSABILITE

6.1 Responsabilité d'OT

Les services fournis à l'Utilisateur le sont dans le cadre des conditions d'utilisation établies par l'OT. L'OT ne saurait notamment être responsable en cas de perte, de destruction partielle ou totale ou de retard d'acheminement imputables au réseau internet ou en raison de l'encombrement des réseaux de (télé)communications.

D'une manière générale, l'OT assure, au titre d'une obligation de moyens, la gestion du programme « Club Val Thorens » ainsi que la fourniture des services associés dans la limite fixée par les ressources techniques disponibles. Dans ce cadre, l'OT ne pourra être tenue responsable des carences dans leur fourniture si celles-ci sont imputables à l'Utilisateur, au fait d'un tiers non placé sous son contrôle, ou en cas de force majeure.

6.2 Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation des prestations et services proposés dans le cadre du Club Val Thorens.

Il lui appartient de s'informer des modalités d'organisation et de fonctionnement, notamment de respecter les conditions d'accès et d'ouverture des sites (horaires, périodes...) puisque les activités proposées sont saisonnières, soumises à la météorologie, d'accès limité en nombre et nécessitant pour certaines une réservation préalable.

Il est rappelé que les services du Club sont au bénéfice de l'Utilisateur et ne peuvent être transférés à des tiers, sous réserve de ce qui est indiqué plus haut à l'article 2 pour certaines prestations. L'Utilisateur répond à l'égard de l'OT et des tiers des conséquences de sa participation.

Tout manquement aux présentes CGU par un Utilisateur, ou par tout tiers agissant pour le compte d'un Utilisateur, toute utilisation frauduleuse ou abusive du système, toute falsification des informations communiquées ainsi que tout comportement préjudiciable (fraude, tentative de fraude, comportement agressif, propos injurieux ou diffamatoires...) de l'Utilisateur aux intérêts d'OT ou de son personnel, de ses partenaires ou de leur personnel pourra entraîner la cessation sans préavis ni indemnité de l'appartenance de l'Utilisateur au Club et la suppression pure et simple de son compte en ligne et corrélativement des prestations enregistrés et non utilisés. Cette cessation s'opérera sans préjudice de toute possibilité de recours de l'OT.

Article 7 – DUREE DE L'INSCRIPTION ET MODIFICATIONS

L'inscription au Club est souscrite pour une durée indéterminée comme il est dit à l'article 2. L'Utilisateur est en droit de cesser à tout moment de participer au Service en notifiant sa décision par écrit à l'OT ou par mail à l'adresse de contact ci-dessous. Dans cette hypothèse, toutes les prestations non utilisées à la date de réception de la demande seront perdues sans indemnité.

En cas de résiliation de l'inscription au Club à l'initiative de l'OT en cas de manquement de l'Utilisateur, toutes les prestations non utilisées à sa date d'effet seront perdues sans indemnité.

Les conditions d'inscription au Club, d'utilisation des prestations associées pourront être amenées à évoluer, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément.

D'une manière générale, l'OT a la possibilité de modifier les conditions d'utilisation ou les caractéristiques des services, pour des motifs notamment liés à des évolutions techniques, à des événements extérieurs l'y contraignant, ou liés à des adaptations nécessaires ou souhaitées par l'OT en vue de l'amélioration et l'évolution des offres.

Les modifications apportées feront l'objet dans un délai raisonnable avant leur application, d'une information de l'Utilisateur notamment par voie d'affichage web, chez les partenaires et/ou via une notification individuelle par courriel. L'Utilisateur conserve la faculté de cesser son appartenance au Club à tout moment sur simple notification à l'OT. Toute utilisation des prestations du Club postérieurement à la prise d'effet des modifications, acte leur acceptation sans réserve par l'Utilisateur.

L'OT pourra ne pas reconduire le programme du Club et ses prestations liées d'une saison d'hiver à l'autre et ce, sans avoir à justifier sa décision. Cette décision fera l'objet d'une information de l'Utilisateur par tout moyen, notamment via une information en ligne et/ou une notification individuelle par courriel. Dans cette hypothèse, l'ensemble des adhésions Utilisateur sera rendu inactif et supprimé à la date qui aura été notifiée et plus aucune demande d'inscription ne sera possible à compter de cette date sauf mention expresse différente dans la notification.

ARTICLE 8 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

8.1 Généralités

Les données collectées par l'OT dans le cadre du présent programme ont pour finalité de permettre la gestion de l'inscription de l'Utilisateur au Club Val Thorens et l'exécution des différentes prestations afférentes.

Ces informations sont susceptibles d'être transmises aux fournisseurs de services. L'opposition de l'Utilisateur à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers des données personnelles le concernant nécessaires à l'exécution du programme engendrerait de facto l'impossibilité pour l'OT d'assurer tout ou partie de la prestation demandée.

Ces données peuvent être utilisées à des fins de communication relationnelle, notamment électronique, de la part de l'OT.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement (UE)2016/679 du parlement européen du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant, que l'OT peut être amené à traiter pour les besoins de ses activités. S'agissant d'un droit strictement personnel, le droit d'accès et de rectification ne pourra être exercé que par son titulaire justifiant le cas échéant de son identité ou par son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un incapable majeur. Sur le plan pratique, ce droit pourra s'exercer par lettre simple auprès de l'Office de Tourisme de Val Thorens - Maison de Val Thorens 73 440 Val Thorens.

8.2 Enquête

Si l'Utilisateur a répondu à une enquête organisée par l'OT, les données recueillies à cette occasion ne seront employées qu'aux fins de cette enquête et ne seront jamais traitées nominativement. Ces données seront détruites au terme de l'enquête.

Article 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE - ETUDES ET DOCUMENTS

VAL THORENS, VAL THORENS UNITED, VAL THORENS 2300 m, LIVE UNITED VT Val Thorens et VT Val Thorens 2300 m sont des marques déposées. Toute utilisation de ces marques ou de tous autres signes distinctifs faisant référence à la station de VAL THORENS non expressément autorisée peut engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur. Toute reproduction totale ou partielle de ceux-ci est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

D'une façon générale, tous les documents de communication remis, diffusés ou envoyés par l'OT restent toujours son entière propriété et ne devront en aucun cas être reproduits, ni servir directement ou indirectement à d'autres réalisations sans l'autorisation écrite et préalable de l'OT.

Article 10 – LITIGES - RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'utilisation des services du Club devra être adressée à l'OT à l'adresse figurant ci-dessous par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre décharge dans les dix jours suivant la date de réalisation de la prestation, sous peine de déchéance.

Les présentes CGU sont soumises au droit français. Tous les litiges auquel elles pourront donner lieu, notamment en ce qui concerne leur validité, leur exécution ou leur interprétation seront soumis aux tribunaux français, seuls compétents.

Les dispositions légales relatives à la médiation de la consommation ne sont pas applicables dans le cadre des présentes entre l'OT et l'Utilisateur.

Le tribunal compétent sera saisi par la partie la plus diligente après que l'une des parties aura fait part de sa volonté de résoudre amiablement le différend par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans réponse ou sans réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours.

Article 11 - CONTACT

Toute question relative au Service Club devra être adressée :

Par courrier :

Office de Tourisme de Val Thorens

Maison de Val Thorens

F-73440 VAL THORENS

Par téléphone : +33 (0)4 79 00 08 08 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Par courriel : club@valthorens.com